

Atelier de proximité de La Pévèle 23 juin 2015 à Thumeries

Compte-rendu

Liste des participants en annexe de ce compte-rendu

La réunion commence à 18h42.

Bernard Féry, garant de la concertation nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), se présente et accueille les participants. Il rappelle que l'atelier de proximité de la Pévèle du 2 juin a notamment permis de faire remonter cinq demandes :

- la présentation des photomontages préparés par RTE ;
- la rédaction d'une note de 2 à 3 pages qui doit permettre d'expliquer les choix initiaux du projet ;
- la mise en place d'une démarche commune entre les élus du territoire et RTE, pour discuter avec le ministère de la possibilité de rachats des maisons impactées par le projet ;
- la communication de l'étude immobilière ;
- l'examen d'un pylône renforcé à l'angle de la « Bourrelière ».

Il explique que l'ordre du jour de cette réunion est l'examen de l'hypothèse de tracé et des mesures compensatoires.

Laurent Cantat-Lampin, directeur régional de RTE en charge du développement et de l'ingénierie du réseau de transport d'électricité sur le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie, explique que la réunion de ce soir va permettre d'échanger sur l'hypothèse de tracé, grâce au logiciel de simulation 3D notamment. Il ajoute qu'un travail plus précis en sous-groupes sera ensuite proposé, sur quatre zones :

- Petit Attiches,
- Le Riez – Wattines,
- Deux Villes- Offrande,
- et La Navette- La Petrie.

Il conclut en expliquant que l'objectif de cette réunion est de recueillir les avis et les propositions du public, pour enrichir le dossier du projet, qui sera ensuite déposé dans le cadre de l'enquête d'utilité publique.

Claude Chardonnet, animatrice C&S Conseils, présente l'équipe RTE en tribune : Laurent Cantat-Lampin, Jean-Louis Carlier, Christine Lombard, et Fabrice Luchier.

Elle ajoute que lors de la réunion du 2 juin, les conditions n'étaient pas réunies pour une projection 3D satisfaisante de l'hypothèse de tracé. Elle indique que l'outil a été amélioré depuis et que Christine Lombard va donner les précisions attendues sur la façon dont cet outil a été élaboré et comment il est possible de l'utiliser.

Christine Lombard, chargée de concertation RTE, présente l'hypothèse de tracé dans la Pévèle, et la façon dont elle a été mise au point.

Cf. Diaporama en annexe

Elle commente ensuite une vidéo issue du logiciel de simulation 3D, qui propose un survol du tracé de la ligne, d'Avelin à Gavrelle. Elle souligne le fait que cette présentation a pris en compte les problèmes soulevés lors de la précédente réunion, notamment au niveau des réglages de la numérisation des fils électriques. Le résultat est donc plus proche de la réalité. Cette vidéo très courte (environ 3 min), avec un point de vue en hauteur, constitue uniquement un préambule aux échanges qui vont suivre, afin de permettre à chacun de se repérer par une approche globale du tracé. Par la suite, tous les points de vue demandés par les participants pourront être visionnés.

Cf. Film en annexe

Claude Chardonnet propose aux participants de poursuivre le travail en sous-groupes par secteur géographique afin de faciliter l'étude plus fine le tracé. Une mise en commun permettrait ensuite de prendre connaissance de l'ensemble des travaux.

Bernard Féry demande un vote à main levée, pour savoir si le public préfère un travail en sous-groupes, ou la poursuite en plénière.

La grande majorité du public souhaite poursuivre en plénière.

Bernard Féry propose de laisser 10 min au public pour poser des questions d'ordre général.

Monsieur Gérard, habitant d'Attiches, estime que le fond du projet n'a jamais été discuté au cours de la concertation. Selon lui RTE impose son projet et ne demande l'avis du public que pour des détails. Il regrette que le garant ne remette pas en question cet état de fait. Il souligne enfin que le public est venu ce soir pour manifester son opposition au projet, comme depuis le début de la concertation, et qu'il n'est pas entendu.

Madame Duhayon, habitante de Mons-en-Pévèle, montre un encart publicitaire de ERDF paru dans la Dépêche du Midi (« Sous les lignes prudence, restons à distance » : les lignes électriques peuvent être dangereuses, tous les conseils de sécurité sur www.sousleslignes-prudence.com), et considère que RTE se contredit lorsqu'il explique que le projet Avelin-Gavrelle n'est pas dangereux.

Nathalie Karpinski, habitante de Tourmignies, estime que la concertation est complétement biaisée, car peu d'habitants de la rue du Maréchal Foch (à Tourmignies) étaient conviés à la réunion du 2 juin, et la situation est identique pour la réunion de ce soir. Elle demande à RTE pourquoi cette concertation est menée avec parcimonie et pas avec l'ensemble des habitants. Elle s'étonne ensuite

que RTE évoque un périmètre de protection de 500m autour de l'église de Tourmignies, et demande pourquoi il ne pourrait pas en être de même pour les habitations.

Fabienne Roger, habitante de Mons-en-Pévèle, aimerait avoir la définition du terme de « concertation » et de « garant ».

Bernard Féry explique que le rôle du garant, nommé par la CNDP, est défini par le code de l'environnement. Le garant n'a pas d'avis sur le contenu du projet, mais veille à ce que le public soit informé et puisse participer à la concertation. Il fait en sorte que chaque question obtienne une réponse. Il ajoute que le projet est aujourd'hui en cours d'élaboration, et que la prochaine étape est celle de l'enquête publique. Il ajoute qu'il remettra un rapport sur ce qu'il aura observé au cours de cette concertation, rapport qui a vocation à faire partie des pièces de l'enquête publique.

Laurent Cantat-Lampin explique que la concertation, pour un maître d'ouvrage comme RTE, dépend de deux textes : la Circulaire Fontaine, et la loi Grenelle II. La volonté de RTE est de faire participer un public à la définition du tracé, dans le cadre fixé par le ministère.

Pour les ateliers des 2 et 23 juin, RTE a invité en premier lieu tous les habitants situés à moins de 250m de l'hypothèse de tracé, et il ajoute que ce travail a été fait sous constat d'huissier. RTE n'a aucunement l'intention d'inviter un riverain sur deux. Cette modalité est considérée comme la plus adaptée à un travail fin de recherche de tracé dans la mesure où elle permet de réunir un nombre de personnes compatible avec un partage approfondi des préoccupations des uns et des autres.

Il indique entendre que de nombreuses personnes dans le public sont contre le projet. Il explique toutefois que l'atelier doit permettre de travailler dans un cadre défini par le législateur, et rappelle que le fuseau de moindre impact (FMI) a été validé par le ministère.

Claude Chardonnet rappelle que le projet a déjà été discuté, dans un cadre plus large, lors de réunions publiques, et autres réunions thématiques. Elle invite le public à aller sur le site du projet pour retrouver les éléments de la concertation qui s'est tenue jusqu'à présent. Elle souligne que la réunion d'aujourd'hui doit permettre de présenter des informations plus précises, pour que le public directement concerné puisse réagir.

Laurent Cantat-Lampin explique que l'encart publicitaire paru dans la Dépêche du Midi, est issu d'une campagne menée tous les ans par ERDF et RTE, sur l'ensemble de la France. Il précise que les lignes d'ERDF sont généralement plus basses que les lignes RTE, ce qui implique certaines précautions. Il ajoute que les risques sont beaucoup plus limités pour les lignes RTE.

Il explique ensuite que le périmètre de protection autour de l'église de Tourmignies est une obligation réglementaire. Pour autant la question de l'éloignement de la ligne par rapport aux habitations est une question majeure, qui a été prise en compte dans la définition du tracé.

Anne-Sophie Guilbert, habitante de Tourmignies, demande si l'emplacement définitif des pylônes a déjà été décidé, ou si ils sont encore déplaçables ?

Christine Lombard explique que le public peut proposer des modifications d'implantation de pylône, dans les limites du fuseau de moindre impact, et que ces propositions seront étudiées.

Un habitant demande à voir le pylône tel qu'il est à l'échelle humaine. Il demande également son diamètre, sa hauteur, et la dimension des câbles.

Fabrice Luchier, RTE, donne les caractéristiques techniques du pylône équilibre :

- un diamètre au sol, qui s'apparente à celui d'une éolienne, compris entre 2,40 m à 3,40 m.
- une hauteur complète de 70 m ;
- la première console (le premier niveau horizontal) se trouve à 20 m de haut ;
- la deuxième console se trouve à 50m de haut ;
- entre les deux consoles, les câbles passent sur des haubans ;
- Les câbles seront à une hauteur minimale de 11 m.

Il ajoute que l'encart publicitaire (« sous les lignes prudence, restons à distance ») concerne des câbles électriques situés beaucoup plus bas.

Coralie Pouget, habitante de Mons-en-Pévèle, demande quelle est la hauteur des éoliennes que l'on voit depuis Mons-en-Pévèle (implantées à Hénin-Beaumont).

Fabrice Luchier répond que la longueur totale d'une éolienne est généralement de 120 à 150m, pales comprises, et de 80 à 90m sans les pales. Les 4 éoliennes implantées sur le territoire de la commune de Lauwin-Planque ont une hauteur de 150 m pales comprises.

Benjamin Bourel, habitant de Tourmignies, demande combien il y aura de pylônes supplémentaires par rapport à la ligne actuelle.

Christine Lombard explique que la ligne sera rallongée de 900m environ dans la Pévèle (entre Moncheaux et Avelin), et qu'il y aura de 9 à 10 pylônes supplémentaires par rapport à aujourd'hui. Elle indique également que dans un autre secteur, celui de l'Arrageois, les pylônes utilisés seront des pylônes treillis, qui sont d'une hauteur moyenne de 50m et permettent une portée (distance entre 2 pylônes) plus importante.

Madame Bourel, habitante de Tourmignies, demande combien il y aurait de pylônes supplémentaires dans la Pévèle si on utilisait des pylônes treillis comme dans l'Arrageois ?

Laurent Cantat-Lampin répond qu'il y aurait probablement moins de pylônes, mais qu'il n'y en aurait pas dix de moins comme dans la situation actuelle. Il ajoute que dans le cadre de la concertation, le choix du changement de pylône a été validé.

Christine Lombard commente ensuite la projection 3D du parcours de la ligne depuis le poste d'Avelin.

Un habitant rappelle qu'il avait été demandé de mettre des silhouettes de personnes à côté des pylônes, pour avoir une meilleure idée de la hauteur de ces derniers lors des projections de simulation 3D.

Éric Momont, maire de Mons-en-Pévèle, demande que l'on mesure la distance qui sépare l'hypothèse de tracé des habitations situées dans son immédiate proximité.

Les mesures suivantes ont été effectuées afin d'évaluer la distance entre la future ligne électrique et les habitations les plus proches, (distance entre le bord du tracé le plus proche de l'habitation considérée, et le point de l'habitation le plus proche du tracé pris pour hypothèse) :

- Ferme d'Hergnies (Attiches) = 240 m ;
- L'Attargette (Attiches) = 130 m ;
- Rue du Maréchal Foch au Riez (Tourmignies) : n°21 à 27 m ; n°29 à 39 m ; n°31 à 72 m ; n°33 à 115 m ; n°17 à 140m

Une habitante estime que la ligne actuelle et la future ligne n'ont pas la même puissance en termes de champs magnétique.

Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE, répond d'une part que la puissance de 4600 MW va se diviser sur les 2 circuits (donc 2300 MW par circuit) et d'autre part qu'avec les pylônes équilibrés, les câbles seront situés plus haut que sur la ligne actuelle. Aussi, en valeur moyenne, il n'y aura pas d'augmentation des champs électromagnétiques (CEM). Il ajoute que des mesures ont été faites sous les lignes existantes, que des simulations de CEM pour la ligne future ont été réalisées et que des mesures de contrôle et de surveillance seront effectuées sous la future ligne.

Gilles Beuvrie, habitant de Tourmignies, explique qu'il a un stimulateur cardiaque et demande si RTE peut lui garantir que les CEM ne l'empêcheront pas de fonctionner.

Jean-Louis Carlier répond que les stimulateurs cardiaques construits il y a 10/15 ans pouvaient poser problème, mais qu'aujourd'hui il n'y en a plus. Il ajoute que si l'implant cardiaque a été posé il y a plus de 15 ans, alors il est conseillé de le changer pour un modèle plus récent.¹

Louis Favier, habitant de Tourmignies, demande si il est possible de faire apparaître sur le logiciel 3D un trait de 100 et de 200m de part et d'autre de la ligne, pour permettre au public de mieux se rendre compte des maisons qui seront touchées par le projet.

¹ **Complément de réponse apporté suite à la réunion : Le cas des prothèses actives : les cardio-stimulateurs (in Les champs électromagnétiques de très basse fréquence, brochure RTE, page 31)**

Un cardio-stimulateur (ou pacemaker) est composé d'un générateur (le boîtier) et de fils qui le relient au cœur pour transmettre l'influx électrique. Il en existe plusieurs catégories: à simple chambre, à double chambre, unipolaire et bipolaire. Actuellement, la plupart fonctionnent « à la demande », c'est-à-dire qu'ils envoient une impulsion électrique lorsqu'ils ne détectent pas de contraction cardiaque dans un temps déterminé. La sensibilité de cet appareil est de 2 à 3 millivolts (soit 0,002 ou 0,003 volts).

Lorsqu'un cardio-stimulateur est soumis à des champs électriques et magnétiques, deux phénomènes sont possibles:

- o l'inhibition: l'appareil interprète le champ comme provenant d'une contraction cardiaque,
- o le passage en rythme asynchrone : l'appareil envoie des impulsions prématurées.

Dans les conditions environnementales habituelles, qui sont celles du public, le risque de dysfonctionnement de cet appareil est quasiment nul. A titre d'exemple, dans le cas le plus défavorable, c'est-à-dire un cardio-stimulateur unipolaire avec un seuil de sensibilité réglé à 0,5 millivolt (ce qui n'est jamais le cas en pratique), de rares cas de dysfonctionnements ont été observés avec des champs magnétiques 50 Hz supérieurs à 50 µT.

A ce jour aucun cas avéré de dysfonctionnement de stimulateur cardiaque au voisinage d'un ouvrage à haute tension n'a été porté à la connaissance de RTE.

Dans un environnement professionnel où les champs électriques peuvent atteindre plus de 10 kV/m, le port d'un cardio-stimulateur doit être pris en considération. Cependant, les possibilités actuelles de programmation par voie externe permettent une meilleure adaptation à l'environnement électromagnétique.

Jean-Charles Baudry, habitant de Tourmignies, demande ce que RTE prévoit de faire pour les maisons qui sont situées à moins de 100m du tracé.

Laurent Cantat-Lampin répond que la question du rachat des maisons a été posée par les élus, et que RTE n'y est pas opposé. Cette décision nécessite toutefois un accord préalable du ministère, et il indique que des discussions ont déjà commencé. Il ajoute que sur le projet Cotentin-Maine les maisons qui ont été rachetées étaient situées à une distance de moins de 100m de la ligne. Par ailleurs le prix de rachat n'avait pas été déterminé par RTE, mais le rachat s'était basé sur le prix de domaine. Une demande de réévaluation était possible, et le prix final était décidé par la préfecture.

Monsieur Delannoy, habitant de Mons-en-Pévèle, estime que la vidéo présentée ne vaut absolument rien.

Alain Duchesne, maire de Tourmignies, estime que le projet n'a aucun avantage, et qu'il va défigurer sa commune. Il demande à RTE d'étudier à nouveau la solution de l'enfouissement, et ajoute que les élus (les maires, les sénateurs, les députés, et les députés européens) sont prêts à travailler avec RTE pour trouver des solutions à l'enfouissement.

Il souligne que les personnes qui vivent à 30 mètres du projet ont une vie, et qu'il ne souhaite pas les voir partir. Il demande donc à RTE de revoir son projet.

Madame Duhayon, habitante de Mons-en-Pévèle, indique que selon un député des Bouches-du-Rhône, si tous les projets prévoient l'enfouissement, il y aurait une baisse des matériaux, et donc une baisse des coûts de l'enfouissement.

Laurent Cantat-Lampin répond que la solution de l'enfouissement a été maintes fois évoquée. Toutefois la solution aérienne proposée aujourd'hui a été validée par le ministère. Il comprend que l'on puisse défendre le souterrain, mais il souhaite, pour la réunion de ce soir, que l'on puisse continuer à commenter l'hypothèse de tracé.

Jean-Marie Thibaut, habitant de Tourmignies, rappelle que l'enfouissement a été étudié à partir d'une hypothèse de 4600 MW, mais qu'avec une puissance plus raisonnable de 3000 MW l'enfouissement serait possible. Il estime ainsi que le problème de fond du projet est le surdimensionnement de sa puissance. Il ajoute que la consommation électrique a baissé, et que la situation a totalement changé depuis le lancement du projet.

Laurent Cantat-Lampin répond que la justification technico-économique du projet a été réexaminée à la fin de l'année 2014, en étudiant quatre scénarios à l'horizon 2030. Ces scénarios prenaient en compte la baisse de la consommation électrique, ainsi que le développement des énergies renouvelables, et tous ont conclu que le niveau de puissance du projet Avelin-Gavrelle est justifié. Ces calculs ont ensuite été transmis au ministère, qui les a validés. Il ajoute que prévoir une puissance de seulement 3000 MW aurait des conséquences directes sur l'alimentation électrique régionale. Il explique que le projet ne tire pas sa justification de la consommation électrique locale, mais du développement des énergies renouvelables.

Jean-Marie Thibaut demande pourquoi le film ne proposait que des vues aériennes. Il estime que cette vue ne permet pas de voir les lignes électriques.

Christine Lombard répond que cette courte vidéo a pour but d'aider les gens à mieux se repérer, et que le travail en atelier permet justement de proposer d'autres types de vues.

Christine Lombard reprend la présentation du tracé.

Plusieurs demandes de point de vue sont demandées, au niveau du hameau du Riez à Tourmignies, puis au niveau des Deux-Villes.

Un habitant fait part de sa difficulté à se rendre compte des proportions des pylônes.

Christine Lombard estime qu'il faut effectivement trouver une solution pour aider à la visualisation.

Les mesures suivantes ont ensuite été effectuées :

- Rue de la Bourrelière (Tourmignies) = 385m. Une autre habitation de cette même rue = 350m ; La distance par rapport à la ligne actuelle = 150m ; par rapport à la ligne existante, le tracé pris pour hypothèse se rapproche de la rue de la Bourrelière au maximum d'environ 150m.

Christine Lombard présente ensuite une demande qui avait émergée de l'atelier du 2 juin, qui était d'étudier une variante de tracé au niveau de la rue de la Bourrelière.

Madame Favier, habitante de Tourmignies, demande si la ligne actuelle fonctionnera en même temps que la ligne en projet.

Christine Lombard répond que le projet Avelin-Gavrelle est un projet de reconstruction : une fois que la nouvelle ligne sera construite, l'autre sera démontée.

Madame Favier demande si on peut effectuer un enfouissement partiel.

Fabrice Luchier répond qu'un enfouissement partiel nécessiterait la construction d'un poste aéro-souterrain d'une surface d'environ 6000 m², de part et d'autre de la section souterraine.

Les mesures suivantes ont ensuite été effectuées :

- Rue de L'Offrande (Mons-en-Pévèle) = 127 m ; Au nord de la rue = 182 m ; Plus au centre de la rue = 190 m.

Un habitant demande si on peut connaître les coordonnées GPS des pylônes.

Christine Lombard répond que tracé présenté aujourd'hui est un tracé anticipé, qui n'est pas définitif. Elle explique que ces projections ont pour but de donner des repères au public, pour permettre un échange, mais qu'elles ont toutefois une marge d'erreur de l'ordre de quelques mètres. L'emplacement des pylônes sera fixé après l'enquête publique et la déclaration d'utilité publique du projet.

Les mesures suivantes ont ensuite été effectuées :

- Rue de la Jonquière (Mons-en-Pévèle), la ferme la plus proche de la ligne = 245 m ; une nouvelle maison (non visible sur la carte) vient de se construire à proximité également à environ 245 m (de l'autre côté de la route en face de la ferme).

Un habitant demande pourquoi les maisons récemment construites n'apparaissent pas sur le plan.

Christine Lombard répond que la projection a été construite à partir d'une vue aérienne datant de 2011, puis complétée avec les cadastres et les PLU. Elle ajoute que la concertation permet justement de faire remonter ce genre d'informations, qui sont ensuite ajoutées dans le logiciel.

Éric Momont, maire de Mons-en-Pévèle estime que la volonté de préservation des espaces naturels (qui s'est manifestée dans le plan d'occupation des sols de sa commune) s'est retournée contre les habitants et la mairie, puisqu'elle facilite aujourd'hui l'implantation du projet Avelin-Gavrelle.

Monsieur Hellebuyck, habitant de Tourmignies, indique que rue de la Bourrelière seulement une personne sur deux a reçu une invitation pour la réunion de ce soir. Il estime que cette concertation frôle l'illégalité, et que cette réunion ne devrait pas avoir lieu. Il demande à RTE de mieux informer les gens.

Madame Hellebuyck, habitante de Tourmignies, indique qu'après le drame de Sivens, la ministre avait déclaré que l'on n'avait pas su écouter la population. Elle estime donc qu'il faut à présent écouter la population de la Pévèle, pour éviter un tel drame.

Bernard Féry indique avoir noté, depuis un certain temps, que les habitants de la Pévèle sont massivement opposés au projet, et qu'il en a fait état à la CNDP. Il ajoute que les pouvoirs publics examinent actuellement la possibilité de mener des concertations en amont des démarches de saisine en vue de débats publics.

Laurent Cantat-Lampin explique que RTE souhaitait inviter à cet atelier toutes les personnes habitant dans un périmètre de 250m autour de la ligne. Il estime que s'il y a eu un problème, il propose à ceux qui n'ont pas reçu d'invitation de donner leur adresse, pour qu'il y ait une vérification.

Une habitante de la Pétrie indique qu'elle n'a pas reçu non plus d'invitation pour la réunion du 2 juin. Elle ajoute qu'elle a acheté il y a 20 ans une maison en ruine dans la Pévèle, qui était censée être un espace vert protégé, et elle ne comprend pas que du jour au lendemain on puisse lui imposer ce projet. Elle souhaite également comprendre pourquoi on protège davantage les oiseaux et les églises que les habitants.

Laurent Cantat-Lampin entend les critiques, mais indique que RTE a pour mission d'adapter le réseau aux besoins actuels et futurs. Il explique que la transition énergétique génère des autoroutes de lignes, comme cela a été constaté dans tous les pays d'Europe. Il ajoute qu'une étude récente de l'ADEME conclut que le réseau électrique français doit être augmenté.

Un habitant demande quelle distance y a-t-il entre les pylônes ?

Christine Lombard répond que la distance moyenne entre 2 pylônes dans la Pévèle est de 350m, mais que certaines portées sont plus courtes et d'autres plus longues.

Les mesures suivantes ont ensuite été effectuées :

- Le long de la route qui part de Mons-en-Pévèle vers le sud-ouest = 320m ; le long de la route départemental = 375m.

Une demande de point de vue panoramique a été demandée au niveau du Mons, et une autre au niveau du site ornithologique des Cinq Tailles à Thumeries.

Une habitante s'inquiète des problèmes de percussioin des oiseaux migrateurs avec la future ligne.

Christine Lombard répond qu'une étude de percussioin a identifié des tronçons à risque, et qu'un système de balisage avifaune sera mis en place sur ces tronçons comme mesure de réduction d'impact.

Une habitante demande à quoi vont ressembler ces balises.

Christine Lombard commente une photo montrant une balise avifaune.

Une habitante demande combien a couté la voie verte au conseil régional, et interpelle RTE en demandant si les habitants pourront toujours s'y rendre, puisque la ligne la survole.

Éric Momont, maire de Mons-en-Pévèle répond que la voie verte a couté deux millions d'euros.

Fabrice Luchier indique que le tracé présenté est un tracé de principe, qui a fait l'objet de réunions notamment avec la profession agricole. Pour limiter la gêne, les agriculteurs ont demandé de mettre les pylônes en limite des zones d'exploitation.

Éric Momont, maire de Mons-en-Pévèle estime qu'il faut prendre en compte l'apport touristique des chemins de randonnée, vis-à-vis des ressources et du développement. Il ajoute que c'était un choix de sa commune de ne pas construire de zones économiques, mais de privilégier le patrimoine naturel. Or cette voie verte fait partie de ces choix, et l'implantation de la ligne n'est donc pas très judicieuse. Il ajoute par ailleurs, qu'aucun remembrement n'a jamais été fait à Mons-en-Pévèle, alors que cela pourrait constituer une solution.

Les mesures suivantes ont ensuite été effectuées :

- A la Petrie, la maison la plus proche du tracé = 55m ; la maison à côté = 73m ;
- Au niveau du pylône plus au nord de la Navette = 377m ;
- Au début de la petite Navette = 43m ;
- Rue de la Pétrie, une maison plus éloignée = 114m ;
- Une habitation rue d'Hem = 120m.

Monsieur Brassart, habitant de Mons-en-Pévèle, demande pourquoi le tracé ne passe pas le long de l'autoroute A1 ?

Christine Lombard répond que cette variante a été étudiée, lors de la concertation sur l'aire d'étude et le choix du corridor de la future ligne, qui remonte à 2 ans, mais qu'elle n'a pas été retenue en ILC de juin 2013. L'analyse qui avait été faite montrait que la ligne serait passée notamment au-dessus de secteurs densément urbanisés.

Plusieurs points de vue sont demandés, au niveau de la Pétrie, puis rue du rue du Cawoin, avec un point de vue qui redescend vers la Pétrie.

Une habitante demande à Bernard Féry s'il accepterait d'habiter ici, face à la ligne.

Bernard Féry répond que la première fois qu'il est venu dans ce secteur, il se souvient avoir été impressionné par la densité des pylônes. Il s'interdit toutefois, en tant que garant, d'avoir un avis sur ce projet, et atteste que RTE tente de trouver des solutions à travers le processus de concertation, notamment pour l'implantation des pylônes avec le recours au pylône Equilibre.

Une habitante estime avoir trouvé le pylône Equilibre magnifique au moment de sa présentation. Elle ajoute qu'à l'époque il était présenté sans les câbles électriques, mais qu'aujourd'hui, avec les câbles, il est affreux. Elle demande ensuite pourquoi la municipalité de Thumeries s'est battue en faveur du projet, alors que la commune est très peu impactée.

Jean-Marie Thibaut indique que sur le projet de ligne Cotentin-Maine, RTE a racheté les propriétés pour les revendre 7 ans plus tard pour 15 à 20 000 €.

Laurent Cantat-Lampin estime que le prix de l'immobilier dans la Manche et dans la Pévèle est incomparable.

Monsieur Gressier indique que RTE a racheté 21 maisons à Coutiches il y a 20 ans, puis les a revendues à des prix défiant toute concurrence.

Laurent Cantat-Lampin répond que pour le projet Avelin-Gavrelle c'est une demande des habitants et des élus que l'on puisse racheter les habitations de ceux qui le souhaite. Il ajoute que le contexte était différent à Coutiches il y a 20 ans, et que RTE s'adapte en fonction des demandes qui lui sont faites.

Les mesures suivantes ont ensuite été effectuées :

- Rue de la navette, par rapport au pylône le plus proche = 128 m ; par rapport à la ligne actuelle = 60 m.
- En bas de la route de Pétrie = 112 m ; un peu plus haut = 77 m.

Olivier Begard, habitant de Mons-en-Pévèle, estime que pour éviter d'impacter ces rues, il faudrait passer par le golf. Il propose un tracé après le contournement de Mons, en partant entre la rue du

Wacca et la Maison Blanche, puis entre la rue du Wacca et la rue de la Pétrie, puis entre la rue Brossolette et la rue de l'Olizier, pour enfin traverser le golf.

Christine Lombard explique que ce tracé est en dehors du fuseau de moindre impact, et qu'il touche à un milieu boisé (ZNIEFF) et à une activité économique de loisirs.

Laurent Cantat-Lampin ajoute que cette proposition de tracé nécessiterait de faire un angle droit, ce qui est techniquement irréalisable. Il indique également que ce n'est pas RTE qui a choisi le fuseau de moindre impact, même s'il comprend le souhait d'une partie du public de procéder autrement. Il rappelle cependant que l'ILC du 14 octobre a choisi ce fuseau et que celui-ci a ensuite été validé par le ministère.

Nathalie Karpinski estime que ce tracé va défigurer toute la Pévèle et demande que les visuels qui ont été diffusés ce soir soient communiqués et diffusés dans la presse locale, pour informer toute la population.

Bernard Féry, indique qu'il veille à l'information et à la diffusion de l'information, et que c'est au maître d'ouvrage de décider des images qui seront diffusées.

Elisabeth Doise, habitante de Mons-en-Pévèle, demande que l'on montre une tranchée forestière comme cela a été évoqué lors de la réunion du 2 juin.

Christine Lombard commente un plan présentant une bande déboisée au niveau du bois de l'Offlarde. Elle indique qu'il faudra déboiser au plus sur 30 m de part et d'autre de l'axe de la ligne, pour des raisons de sécurité du réseau.

Les mesures suivantes ont ensuite été effectuées :

- Rue de la Pétrie, au niveau de la cassure = 406m ; par rapport à la ligne actuelle = 660m ;

Daniel Miquet, habitant de Moncheaux, demande pourquoi on contourne le golf de Thumeries. Il estime que RTE préfère se rapprocher des habitations plutôt que de gêner quelques personnes qui jouent au golf. Il ajoute que lors d'une réunion à Moncheaux, Jean-Louis Carlier avait promis de rencontrer le propriétaire du golf, avec monsieur Cordonnier, pour discuter des deux trous au niveau de la Cité du Domaine. Or Jean-Louis Carlier y est allé seul, sans monsieur Cordonnier.

Jean-Louis Carlier indique avoir rencontré les propriétaires du golf avec madame la maire de Moncheaux. Les propriétaires du golf ont indiqué que l'estimation du coût de déplacement de deux trous du golf était très importante. Par ailleurs, ce golf accueille régulièrement des compétitions, qui permettent une activité économique générant 19 emplois et des travaux sur le golf pourraient mettre en péril ces emplois. Enfin Jean-Louis Carlier explique que cet espace est une zone naturelle, inscrite au PLU.

Une habitante demande s'il est vraiment judicieux et honnête d'avoir un responsable de projet qui est au conseil municipal de Thumeries.

Laurent Cantat-Lampin répond qu'il est présent ici ce soir pour garantir que les décisions du projet n'ont pas été prises de façon partisane. Il ajoute que les choix du corridor et du fuseau de moindre impact, ont été pris par des instances ad hoc, et non pas par RTE.

Bernard Féry ajoute qu'il a été très attentif au moment des élections municipales pour que la neutralité soit respectée.

Une habitante estime aberrant que l'on parle uniquement des 19 emplois du golf et pas des domaines de randonnée qui risquent d'être perdus qui accueillent des compétitions de VTT et de nombreux promeneurs.

Claude Chardonnet indique que la réponse de Jean-Louis Carlier était factuelle, et qu'il ne prenait pas parti sur ce qu'avaient dit les propriétaires du golf. Elle ajoute que toutes les remarques qui ont été faites vont être incorporées à la réflexion du projet. Elle rappelle que l'intérêt de cette réunion est de faire remonter ces enjeux forts, pour que RTE puisse les prendre en compte.

Les mesures suivantes ont ensuite été effectuées :

- Rue de Thumeries, la maison la plus proche de la ligne actuelle (=26m) ; sa distance vis-à-vis du tracé du projet = 83m ;
- Depuis l'entrée de la rue du Moulin = 86m ; mesure de la proximité avec la ligne actuelle = 44m ;
- Distance du tracé par rapport aux dépendances du château = 180m ; la partie habitation du château est située à 200m

Christophe Degrave, habitant à Moncheaux, demande pourquoi ici la ligne est construite en lieu et place, alors que l'on pourrait s'éloigner des habitations en s'approchant du bois. Il ajoute que toutes les propositions qui avaient été faites pendant les ateliers de Moncheaux ont été rejetées. Il estime que cette concertation est un dialogue de sourd.

Laurent Cantat-Lampin répond qu'il y a des points sur lesquels on peut avancer, mais qu'il est impossible de sortir du fuseau de moindre impact. Il propose toutefois que RTE étudie à nouveau la possibilité de passer au-dessus du golf.

Florence Thibaut, habitante de Tourmignies, estime qu'il faut également prendre en considération toutes les maisons qui auront un point de vue sur la ligne, et que cet impact sur le paysage ira au-delà de la limite des 250m. Elle demande à RTE d'identifier toutes les maisons qui auront un point de vue sur la ligne électrique, pas pour des questions d'indemnisation, mais pour pouvoir étudier l'impact sur le paysage.

Christine Lombard admet que la ligne sera visible au-delà des 250m, et estime que cette analyse pourrait être menée.

Les mesures suivantes ont ensuite été effectuées :

- Rue de l'Offrande, une maison = 195m ; Avec la variante « Bourlière » il y a un recul de 35m.

Claude Chardonnet propose à Laurent Cantat-Lampin et à Bernard Féry de conclure la réunion.

Laurent Cantat-Lampin dit entendre l'opposition du public et note que le dialogue a pu être se tenir entre RTE et les habitants de la Pévèle, grâce à cette réunion et à celle du 2 juin. Il retient au moins trois points importants après l'atelier de ce soir :

- Le passage au-dessus du golf qui sera réexaminé ;
- Le passage au niveau de la voie verte qui doit également être réexaminé ;
- Une variante de tracé, rue de la Bourrelière, qui a été présentée ce soir ;

Il note également que la question du rachat des maisons a été à nouveau abordée. Il indique que RTE va examiner tous ces points, avant de poursuivre le projet pour préparer le dossier d'enquête publique. Il explique que le dossier d'enquête ne contiendra pas forcément toutes les variantes évoquées ce soir, mais cela ne veut pas dire qu'elles ne seront pas examinées.

Il souhaite ensuite revenir vers les élus de la Pévèle pour proposer un travail plus local, et ainsi mieux répondre aux demandes individuelles.

Bernard Féry annonce qu'il va rédiger un texte qui rappellera ce qu'est la concertation et le rôle du garant. Il retient ensuite plusieurs points de l'atelier de ce soir :

- Une opposition réitérée au projet ainsi qu'à sa justification ;
- Une demande d'enfouissement, avec une réévaluation de la puissance de la ligne en projet ;
- Une demande de vérification des invitations qui ont été envoyées pour la réunion de ce soir. Il demande que RTE puisse rendre compte de cette vérification ;
- Une demande d'insertion de silhouettes humaines à proximité des pylônes dans la projection 3D, afin de mieux se rendre compte des hauteurs ;
- Une demande de communiquer les coordonnées GPS des pylônes quand ça sera possible ;
- Concernant le rachat éventuel des maisons, la confirmation de la part de RTE que des démarches étaient en cours ;

Bernard Féry indique entendre la demande de monsieur le maire de Tourmignies à propos d'un travail commun pour obtenir les financements en vue de l'enfouissement de la future ligne. Il indique toutefois que le garant ne peut travailler sur le développement du projet et qu'il ne pourra donc pas coordonner un tel travail.

Il note également des remarques qui ont été faites à propos de l'impact économique négatif que le projet pourrait avoir, sur le golf, mais également sur les activités touristiques liées aux chemins de randonnées et à la voie verte.

Il retient aussi les différentes variantes de tracé qui ont été proposées ce soir, mais explique qu'il est nécessaire qu'elles restent dans le fuseau de moindre impact, pour pouvoir être présentées dans le dossier d'enquête publique. Il estime enfin que la question des mesures compensatoires n'a pas été réellement abordée.

Durée de la réunion : 4h06.